

Compte rendu de l'audio conférence avec la Direction de la Dircofi Nord du lundi 20 avril 2020

L'audio conférence réunissait des représentants des organisations syndicales représentatives et l'équipe de direction de la Dircofi Nord.

Deux sujets ont été évoqués : les points RH et les sujets Métiers.

1/ Sujets RH

- Concernant l'ordonnance sur la retenue de congés aux agents (10 jours pour celles et ceux placés en ASA et 5 jours pour les télétravailleurs-euses) : la direction n'a pas encore les modalités pratiques. Le DG a indiqué que la déclinaison de l'ordonnance relèverait de chaque directeur tout en tenant compte du contexte inter-ministériel du texte.

Pour la CGT il s'agit ni plus ni moins d'un racket car les agents-es ne sont ni responsables de la situation, ni comptables de l'impréparation de notre direction générale à anticiper de tels événements, ni à gérer au mieux la crise actuelle.

La directrice a indiqué à demi-mot que les agents volontaires pour le soutien à la campagne IR ou au FdS pourraient ne pas être concernés. Rien n'a été dit concernant les agents qui travailleront sur les listes d'auto-programmation ou qui instruiront les contentieux en cours (confère son message du 17 avril). Pour nous, il n'y a pas à entrer dans ces considérations : tout prélèvement de jours de congés est une attaque dirigée contre les fonctionnaires de ce pays.

D'autre par, la CGT a posé la question du décompte du prélèvement concernant les agents placés au début du confinement en ASA et qui sont passés depuis en télétravail. Selon la direction, un prorata sera établi par les services RH.

On peut imaginer que pour les agents situés dans la position contraire, la même réponse s'applique.

- Au sujet de la reprise de l'activité à compter du 11 mai. Bien entendu la direction n'est pas actuellement en mesure de présenter un plan complet. Des pistes sont évoquées notamment en direction des personnels sédentaires. En effet, en fonction de l'organisation des écoles, les conditions évolueront. Pour l'instant il est question de se préoccuper en priorité des espaces de travail regroupant les personnels non mobiles. Conformément aux dispositions évoquées dans la fiche de nettoyage, qui sera adressée à chaque agent de la direction, les chefs de service sont d'ores et déjà chargés d'acquérir le matériel de nettoyage adéquat (lingettes, gel si possible, savon, etc ...).

- La question des masques a été évoquée. Deux situations se dégagent. Les services du Contrôle Fiscal de la Centrale sont en charge d'évaluer les besoins pour les vérificateurs qui devront intervenir dans les entreprises. Des stocks particuliers devront être constitués.

Pour le reste, les services centraux (SPIB) tiennent à diriger les opérations pour les autres personnels (non mobiles). La DGFIP veillera à suivre les recommandations gouvernementales. Demeure le point des transports qui n'est pas spécifique aux agents de la Dircofi.

Pour la CGT, le traitement de la question des masques n'est certes pas la prérogative ni de la Dircofi Nord, ni même de la DGFIP. C'est bien le gouvernement qui fait montre en l'espèce d'une incapacité à traiter sérieusement la question. On note que

dans de très nombreux pays voisins (Espagne, Portugal, Grèce, Belgique, Allemagne, etc ...) des distributions de masques sont actuellement réalisées. Aussi, nous réclamons bien évidemment que les pouvoirs publics puissent assurer une protection minimale des populations au moment du déconfinement notamment en fournissant des masques aux populations et à fortiori aux travailleurs-euses du pays.

Concernant l'après 11 mai à la Dircofi, la CGT réclame une limitation autant que possible au retour en présentiel dans les locaux de la direction. Pour cela, il convient de pourvoir acquérir du matériel informatique en quantité suffisante, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

A la Dircofi la CGT avait, au moment de la discussion en CTL sur l'organisation du Télétravail, alerté sur les nécessités d'équipements en nombre suffisant d'autant que le décret Fonction publique prévoit le cas de force majeure (pandémie) qui autorise tous les agents à devenir des travailleurs à distance sans contingent de jours de présence. Une fois de plus, force est de reconnaître que l'anticipation dont nous avons fait preuve n'a pas été suivie des faits.

- Concernant les ponts naturels, ceux-ci étant placés après le 11 mai, la direction indique qu'elle est en attente d'informations de la part de la DG sur le maintien ou non de ces jours spécifiques.

- Au sujet des frais de repas engagés par les agents du fait de la fermeture de tout service de restauration collective, la CGT a relevé qu'une note récente établie une distinction entre la situation allant du 17 mars au 15 avril pour laquelle une attestation sur l'honneur suffisait à justifier la réalité des repas effectivement pris ; et une seconde période commençant le 16 avril au cours de laquelle des justificatifs étaient exigés. Pour la CGT, cette distinction ne fait que complexifier la situation car à cause du confinement, il est particulièrement difficile de pourvoir obtenir un justificatif à chaque achat de repas. Le fait que la note indique la possibilité de fournir un justificatif de courses personnelles n'est pas vraiment une simplification.

La direction n'a pas pu apporter d'éclaircissements sur cet état de fait si ce n'est de dire qu'à son avis une note devrait évoquer la situation après le 11 mai.

La CGT revendique la prise en charge des repas même au-delà du confinement si la restauration collective demeure inaccessible

- La CGT s'est inquiétée de savoir si chaque service de la Dircofi Nord a pu réaliser au moins une audio-conférence depuis le 17 mars. La réponse a été négative. La direction s'est contentée de dire que chaque chef de service a été en contact avec son équipe depuis le confinement et ce régulièrement.

Pour la CGT cette situation n'est pas satisfaisante. En effet, sans exagérer la périodicité des audio-conférences, cet outil permet un accès égal aux informations professionnelles à tous les membres d'un même service. En ce sens, la CGT demande à ce que cet exercice soit généralisé à tous les services de la direction. Bien entendu il est hors de question que des cas particuliers soient évoqués au cours d'une audio-conférence. Celle-ci étant exclusivement réservée aux questions professionnelles et métiers.

2/ Sujets Métiers

2.1/ Fonds de Solidarité (FdS)

L'activité a commencé vendredi 17 avril dans l'après-midi pour les 6 directions territoriales concernées.

Un problème technique a été décelé très rapidement. Les agents piochant dans l'application E-contact certains vérificateurs pouvaient prendre en charge une même demande. Aussi, le premier à envoyer le message rendait le travail du second inutile.

Désormais, les courriels sont répartis entre les différentes brigades.

Les flux sont conformes aux prévisions, ainsi, actuellement environ 2 500 demandes sont à traiter.

La fin de ce stock devrait être atteinte à la fin de la semaine. Une deuxième vague devrait arriver à la fin du mois, ainsi la mission pourrait continuer selon ce cadencement.

La CGT a évoqué un point important de la note du 15 avril sur l'organisation de la mission FdS (note 2020/04/1716 du 15 avril 2020). En effet, celle-ci évoque : « *Toutes les modifications apportées à la demande par un agent feront l'objet d'un enregistrement spécifique dans E-Contacts. Des opérations de contrôles internes a posteriori seront conduites localement afin de vérifier la parfaite régularité de ces travaux sensibles.* ».

Pour la CGT, l'existence même du contrôle interne n'est pas un problème, par contre il est indispensable que chaque agent qui effectue la mission en soit préalablement informé.

La direction a répondu que c'était le cas, dont acte !!, et que par ailleurs, la Dircofi n'avait pas compétence pour assurer un contrôle interne sur une mesure de dépense publique.

Pour nous, la question ne porte pas sur d'éventuelles tentatives de fraude de la part de collègues, mais bien sur les possibles erreurs. La direction a clairement indiqué que les erreurs (accorder l'aide à une entreprise qui ne remplirait pas les conditions) n'était pas une question, puisque les agents doivent uniquement effectuer un contrôle de forme (SIREN et IBAN) et « *qu'en cas d'erreur personne n'irait chercher l'agent qui se serait trompé* ».

La section CGT de la Dircofi attire l'attention sur deux points :

- est-ce que tous les collègues volontaires ont bien été informés de l'existence de ce contrôle interne ?
- pour les agents concernés, nous vous invitons à envoyer un courriel au chef de service à chaque fois qu'une question d'éligibilité se pose. C'est quand tout va bien que la direction exprime ses largesses !!!

2.2/ La Campagne IR

Cette activité n'a pas encore commencé car, pour les volontaires téléphone, les demandes d'identification pour se mettre en attente d'appels (login) n'ont toujours pas été envoyées au service de pilotage (la SRP). Le « Go » devrait intervenir lundi prochain. La CGT a exprimé son désaccord total avec la direction au regard de la question de l'équipement nécessaire à la mission téléphonique.

La section avait envoyé une note sur l'impérieuse nécessité d'être équipé de micro-casque pour prendre en charge des dizaines d'appels quotidiennement pendant plus de 4 heures par jour.

Pour ne pas acquiescer à une revendication de la CGT, la direction a effectué un recensement auprès des volontaires pour connaître leurs besoins.

Il ressort que sur les 15 agents, 2 n'ont aucun équipement. La direction refuse

catégoriquement de procéder à l'achat de casque pour ces collègues au prétexte que les délais de livraison sont inconnus.

Il a été dit qu'à défaut d'équipement ces 2 agents pouvaient se replier sur la mission courriel. Par contre elle dit aussi que les besoins les plus importants sont clairement au téléphone. Elle n'est donc pas à une contradiction prêt. Quant aux conditions de travail ce n'est à l'évidence pas son principal souci. C'est dans les périodes de crise que les vrais visages se font jour.

De qui se moque-t-on !!! Il a été dit que la mission durerait jusqu'au 12 juin. Sur ce point la direction préfère s'obstiner à une position ridicule pour ne pas donner raison à la CGT plutôt que se préoccuper des conditions de travail des agents. Étant entendu qu'il a été explicitement indiqué que la question budgétaire n'entraîne pas ici en ligne de compte.

La section attire l'attention des volontaires sur ce point, un simple kit mains libres semble bien insuffisant pour prendre des appels pendant plusieurs heures par jour pendant 6 semaines.

Nous appelons les agents concernés à faire remonter à la section les besoins en casques dignes de ce nom.

Pour les volontaires courriels la question n'est plus du tout aussi claire qu'elle n'avait été présentée dans les audio-conférences précédentes.

Les interlocuteurs de la Dircofi pour cette mission sont les directions territoriales qui n'ont pas, selon la direction, encore fait état de leurs besoins en la matière.

Il n'est, par conséquent, plus du tout certain que les volontaires à la mission soutien à la campagne IR au courriel soient effectivement appelés à cette mission.

Cela pose en cascade un second problème. Les volontaires pour la campagne qui n'ont pas été retenus par la direction ont été reversés obligatoirement à la mission FdS sans aucune concertation avec l'agent en question.

Pour la CGT cette manière de faire n'est pas correcte, car un agent pouvait être volontaire pour l'une des missions et pas forcément pour l'autre.

Cette manière de changer les règles du jeu en cours de partie et pour le moins désagréable et pas conforme à la nécessité d'assurer un état de confiance réciproque.

Enfin, pour l'instant la direction reste particulièrement floue sur les missions qui seront données aux agents non volontaires à avoir l'examen de listes en vue d'auto-programmation et à l'instruction des contentieux juridictionnels qui s'accumulent.